

Code unité 00820	Nmr P.V. 00339	Année 2015	Nmr dossier justice	Nmr pièce 1	N° feuillet 1 / 1
<i>Analyse et références</i>					
Affaire Observation d'un phénomène aérospatiale non identifié par un particulier sur la commune de KERLOUAN -29-					

Le jeudi 26 mars 2015 à 08 heures 50 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

SAISINE

Le lundi 23 février 2015 M. _____ se présente à notre unité afin de signaler un phénomène qu'il a observé dans le ciel au cours de la nuit du samedi 21 février au dimanche 22 février 2015.

ENQUÊTE

Nous procédons à l'audition de M. _____ qui nous relate ce qu'il a observé dans le ciel. Il nous indique qu'il s'agit de lumières de couleur orange qui arrivaient de la mer et repartaient dans la direction opposée. Il nous déclare avoir observé ce phénomène durant 34 minutes entre 03 heures 03 et 03 heures 37. Il ajoute qu'il n'a pas pensé à faire des photographies car il était captivé par ce qu'il voyait.
(Cf pièce n°2)

Le mardi 24 février nous nous rendons sur les lieux afin de nous rendre compte de la situation dans laquelle se trouvait le témoin. M. _____ nous remet également un schéma de la zone d'observation établi sur une photographie. Il nous remet également un rapport circonstancié de ce qu'il a observé.

Nous nous mettons en relation avec le groupe d'études des phénomènes aérospatiaux non identifiés (GEIPAN) à TOULOUSE à qui nous transmettons les documents en notre possession par courrier électronique.

Nous prenons également avec le Radar de Bretagne à LOPERHET -29- ainsi qu'avec la mairie de KERLOUAN et aucun renseignement positif ne nous est communiqué.

(Cf pièce n° 3)

CLÔTURE

L'enquête effectuée n'a pas permis d'identifier le phénomène observé par le témoin.

En conséquence nous transmettons la présente procédure au service de la DGGN chargé de recueillir les renseignements de ce genre ainsi qu'aux services préfectoraux.

Dont procès verbal fait et clos à _____ 29260, le 26 mars 2015 à 09 heures 25 minutes.

L'Agent de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

Date de clôture

Vu et transmis par :

[2] - DGGN, sous direction de la défense et de l'ordre public, Centre de renseignement et d'opérations, section renseignement outre mer à ISSY LES MOULINEAUX -92-	Signature(s)	Le
[1] - Sous-préfecture de BREST -29-		
[1] - Archives		

Code unité 00820	Nmr P.V. 00339	Année 2015	Nmr dossier justice	RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE	Nmr pièce 2	N° feuillet 1 / 2
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------	---------------------------------	-----------------------	-----------------------------

Analyse et références

Affaire **Signalement observation OVNI à KERLOUAN :**

Le lundi 23 février 2015 à 17 heures 10 minutes.

Nous soussigné Gendarme

Sous le contrôle de Adjudant-chef

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour à votre unité afin de vous signaler un phénomène étrange que j'ai observé dans la nuit du samedi 21 février au dimanche 22 février 2015.

Cette nuit là, vers 03 heures je me suis levé afin de boire un verre d'eau. Alors que je me trouvais dans la cuisine je me suis tourné vers la fenêtre et j'ai remarqué au bout de une ou deux minutes une lueur de couleur orangée qui provenait du nord, nord-est soit de la mer. J'ai regardé l'heure et il était précisément 03 heures 03 minutes.

Je suis resté statique. Au début il n'y avait qu'une lueur puis elles sont arrivés successivement par une par deux ou par trois. En tout j'ai vu 27 lueurs identiques. A un moment donné neuf ou dix de ces lueurs sont restées stationnaires au dessus de la ligne d'horizon à environ deux cents ou trois cents mètres d'altitude. Ces lueurs ont disparu d'une manière fulgurante en partant vers l'EST. Les lueurs ont disparu en l'espace de trois ou quatre secondes.

Je précise que je suis retraité de la Marine et que je connais les codes couleurs de l'aviation. Je n'ai aucun soucis de santé particulier. Je ne prends aucun traitement médical. Je porte des lunettes uniquement pour lire et regarder la télévision.

Question : Pendant combien de temps avez-vous observé ce phénomène ?

Réponse : La dernière lueur à être apparue est arrivée à 03 heures 37.

Question : Selon vous quelle était la source de ces lueurs ?

Réponse : Il s'agissait d'une lumière orangée de forme circulaire. De là où j'ai observé la taille pourrait correspondre à celle d'une balle de ping-pong voire même un peu plus petit. Les lumières étaient fixes. La vitesse des déplacements était assez lente. Le seul instant où la vitesse a changé c'est quand les neuf ou dix lueurs qui sont restées en stationnaire sont parties. Elles ont disparu deux par deux et se éloignées à une vitesse fulgurante.

Question : Avez-vous entendu un bruit particulier ?

Réponse : Justement, j'ai ouvert ma fenêtre pour vérifier mais je n'ai rien entendu du tout.

Question : Avez-vous pris des photos ?

Réponse : Non. Mon appareil photo était dans une autre pièce et j'étais tellement focalisé sur l'observation de ces choses que je n'y ai même pas pensé.

Question : Avez-vous parlé de ce phénomène à d'autres personnes et savez-vous si d'autres personnes de la commune ont éventuellement observé un phénomène similaire ?

Réponse : J'ai parlé de ce phénomène à deux personnes qui n'ont rien observé mais qui m'ont conseillé de venir vous voir.

La personne entendue**L'Agent de Police Judiciaire**

Question : Suite à la disparition de la dernière lueur, êtes-vous resté observer un moment pour voir si d'autres lueurs apparaissaient ?

Réponse : Oui je suis resté une dizaine de minutes mais plus rien n'est apparu.

Question : Pouvez-vous nous décrire les conditions atmosphériques au moment de l'apparition du phénomène ?

Réponse : Le ciel était très clair, je pouvais voir les étoiles et notamment les différents constellations. Il n'y avait pas de vent. Il y avait une bonne visibilité.

Question : Seriez-vous capable de dessiner ce que vous avez observé par rapport à des points de repère ?

Réponse : Oui je vais essayer.

Question : Lorsque vous avez regardé dans un premier temps par la fenêtre les lueurs étaient-elles présentes ?

Réponse : Non la première est apparue une à deux minutes après que j'ai commencé à regarder par la fenêtre.

Question : Le phénomène ressemblait-il à un objet connu ?

Réponse : Non il s'agissait simplement d'une source lumineuse. Je n'ai pas pu l'interpréter.

Question : Pouvez-vous nous décrire le trajet effectué par ces lueurs ?

Réponse : Oui elles venaient de la mer depuis le Nord, Nord-Est. Le groupe qui est resté stationné l'est resté durant 3 minutes. Puis elles sont reparties vers l'Est.

Question : Avant votre observation, quel intérêt portiez-vous à ce genre de phénomènes (non-identifiés) ? Aviez-vous une opinion précise à ce sujet ? Laquelle ? Sur quoi la fondiez-vous ?

Réponse : La seule fois où je me suis intéressé à ce type de phénomène c'était en 1974 lorsque j'étais embarqué et que j'ai écouté une émission de radio. Je crois que ce genre de phénomène est possible d'une manière générale. Je m'informe comme tout le monde mais je n'y porte pas un intérêt accru.

Question : Lorsque vous observiez ce phénomène avez-vous vu d'autres choses particulières ?

Réponse : J'ai remarqué qu'une voiture circulait au même moment sur la route qui mène de Rudoloc à Ménéham. La voiture venait du bourg et a pris le bord de mer. C'est tout ce que je peux vous dire.

Question : Selon vous est-il possible que ces lumières soient consécutives au survol d'un drone ?

Réponse : Je n'ai pas pensé à cela mais je ne peux pas vous dire. Une des personnes que j'ai contacté m'a dit que cela pouvait être des lasers mais je n'ai pas constaté la présence de rayon donc cela me semble peut probable comme hypothèse.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

, le 23 février 2015 à 17 heures 45 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Code unité 00820	Nmr P.V. 00339	Année 2015	Nmr dossier justice	Nmr pièce	N° feuillet 1 / 1
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------	-----------	-----------------------------

Le jeudi 26 février 2015 à 16 heures 00.

Nous soussigné Adjudant

Assisté de Gendarme

Vu les articles 16 à 19, 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____, rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Le 24 février 2015 à 10 heures 00, poursuivant l'enquête en cours, nous nous rendons chez monsieur _____ à KERLOUAN (29890) afin de nous faire une idée de la crédibilité de ses dires.

Il nous reçoit et nous conduit à sa cuisine, depuis la fenêtre de laquelle il a observé le phénomène.

Le point d'observation est en hauteur puisque la cuisine est située au premier étage de l'habitation et offre un panorama bien dégagé : il couvre une zone essentiellement composée de champs agricoles et de friches.

Le site militaire de la Marine (antenne de KERLOUAN) n'est pas visible depuis cette fenêtre. Il se situe plus au Sud.

Monsieur _____ a préparé sur son ordinateur un rapport circonstancié et des photographies montrant le point d'observation fenêtre fermée, et le même point d'observation commenté. Nous en faisons avec son accord une copie sur clé USB.

Nous discutons longuement avec l'intéressé et son épouse. Monsieur _____ est retraité. Il tient un discours rationnel et dispose, de par son expérience professionnelle, d'un certain recul lui permettant d'apprécier la plupart des situations avec objectivité (observation de navires et d'aéronefs).

Le même jour nous effectuons une enquête d'environnement. Celle-ci ne permet pas de découvrir ni d'élément matériel ni de témoignage en rapport avec l'événement décrit.

La mairie de KERLOUAN est contactée par nos soins mais aucun renseignement positif n'est recueilli à cette occasion. Aucun événement particulier connu ne semble s'être déroulé sur la commune au moments des faits.

Contact est pris avec le Radar de Bretagne implanté à LOPERHET (29) afin de savoir si des observations radar peuvent être rapprochées de l'événement qui nous intéresse. Aucun renseignement positif ne nous est communiqué. Le responsable opérationnel M. _____ nous indique avoir relayé l'information au centre de contrôle aérien militaire de CINQ-MARS-LA PILE (37).

Nous nous mettons en relation avec le GEIPAN ([Groupe d'études et d'information sur les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés](#)) implanté à TOULOUSE. Nous leur adressons directement par courriel l'audition du témoin et son rapport.

Le 26 février 2015 monsieur _____ repasse à notre unité pour nous remettre un complément d'information.

Les documents ainsi remis par l'intéressé sont tous annexés à la présente pièce.

Dont procès verbal fait et clos à _____, le 26 février 2015 à 17 heures 00.

Les enquêteurs

RAPPORT CIRCONSTANCIE RELATIF A LA VUE D'UN PHENOMENE INEXPLIQUE

« Lumières orange sur la côte kerlouanaise »

Dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 février 2015, je me suis levé afin d'aller prendre un verre d'eau dans la cuisine, située au 1^{er} étage de la maison. Sans allumer la lumière, car il y avait pleine lune, ce qui me permettait de me repérer aisément, je me suis positionné machinalement, comme je le fais souvent, face à la fenêtre. Celle-ci donne sur la route et au-delà sur des champs cultivés, puis sur une étendue herbeuse non construite, du fait qu'il s'agit d'une zone humide. Au loin, sur la ligne d'horizon, aucune lumière d'une quelconque habitation. Seul le phare de Pontusval (Brignogan-plages) diffuse ses signaux lumineux comme d'habitude : 3 éclats blancs toutes les 12 secondes.

A peine étais-je ainsi, depuis une ou deux minutes que, survenant sur le flanc gauche de mon champ de vision, une lumière orange est apparue en provenance du côté de la mer toute proche, orientation secteur nord-nord-est. Aussitôt, j'ai regardé l'heure affichée sur le four à micro-ondes contre lequel j'étais appuyé. Il était 3h03 précisément. Le regard fixé sur cette source lumineuse, je me suis rendu compte que celle-ci se déplaçait de façon oblique dans le sens de la gauche vers la droite à une vitesse estimée à 25 ou 30 Km/h (?). Cette donnée est cependant subjective puisque hormis la lumière orange de forme circulaire, aucun autre élément d'appréciation (ni forme, ni couleurs, ni détails...) n'était visible. Et on ne peut évaluer un objet dans l'espace (azimut, site, vitesse...), si on ne possède au minimum quelques critères probants d'identification.

Il importe à ce moment de donner la situation météo sur zone, qui est la suivante : temps calme avec clair de lune ; ciel étoilé permettant de distinguer nettement les différentes constellations ; température de 6.7°.

D'autres lumières orange se sont succédé une par une, ou deux par deux, voire trois par trois, pour venir se positionner « face à moi » de façon stationnaire. De manière désordonnée, elles ont quitté la zone en faisant une route estimée à l'est (direction Plounéour-Trez/Plouescat), à une vitesse fulgurante. En effet, l'intensité de la lumière orange de la taille d'une bille se réduisait de manière considérable pour ensuite disparaître complètement dans le ciel clair au bout de 4 à 5 secondes.

La phase la plus impressionnante (ou peut-être inquiétante sur l'instant, à mon sens) s'est déroulée vers 3h20 lorsque neuf ou dix lumières orange se sont bien

alignées toujours « face à moi », droit dans mon axe, en quelque sorte en « ordre de bataille » comme pour un engagement. Puis au bout de deux ou trois minutes, peut-être plus, chacune leur tour, ou deux par deux, elles se sont éclipsées de la même manière qu'expliquée précédemment. Même vitesse, même direction, même azimut... A deux reprises, j'ai ouvert la fenêtre pour tenter de percevoir un bruit de moteur quelconque, un bruissement, ou même un son. Rien, tout était absolument silencieux.

Le positionnement estimé de ces lumières me semblait être situé à environ 200 mètres du sol (?), sur un plan compris entre la route qui va de Rudoloc à Ménéham, et le lieu-dit Crémiau, (distance : environ 2.5 Km), sur la commune de Kerlouan.

Le processus a duré jusqu'à 3h37, sans jamais reprendre l'ordre de bataille évoqué plus haut. Les lumières émergeaient du même point une par une ou deux par deux, ralentissaient leur course pour se maintenir à deux ou trois dans la zone « ordre de bataille », sans trop s'attarder (environ deux minutes, peut-être un peu plus) avant de suivre la même destination et enfin disparaître comme par enchantement. Il est à noter cependant que durant tout ce laps de temps, soit 34 minutes, l'espace en cause a toujours été occupé par au moins une lumière orange.

J'ai attendu devant la fenêtre jusqu'à 3h52. Rien d'autre ne s'est produit, alors je suis allé me recoucher.

A signaler toutefois, une voiture particulière a circulé vers 3h30, empruntant la route de Rudoloc vers Ménéham, mais à l'intersection tournant à gauche pour prendre la direction de La Digue, et ensuite longer le bord de mer vers Saint Egarec. A mon avis, le conducteur et/ou les personnes accompagnantes n'ont pas vu le défilé des lumières orange, situées sans doute à une altitude trop élevée.

Nota : Les quelques photos jointes ont été prises a posteriori (le lundi 22 février vers 18h30) afin de mieux situer la zone où se sont déroulés les événements.

Fait à Kerlouan, le lundi 22 février 2015

Destinataire : Gendarmerie



Zone de stationnement des lumières orange

Zone de provenance des lumières orange

Direction d'échappement

Village de Ménéham

Phare de Pontusval

Lieu-dit Crémiou

Route Rudoloc vers Ménéham

Flaques d'eau

Route du bourg vers la Digue

EVENEMENT COLATERAL RELATIF **A LA SUITE D'UN PHENOMENE INEXPLIQUE**

Complément d'information n° 2 :

Un de mes cousins me fait parvenir vendredi soir (27 février) une vidéo ayant trait à des acrobaties aériennes réalisées par des avions de chasse russes et américains entre autre. Ce n'est pas un de mes domaines de prédilection, mais comme la vidéo ne dure que 4'10, je la visionne.

https://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=NK7ulDQ5h8Y

A l'issue de celle-ci, une image s'affiche à l'écran : un portrait d'extra-terrestre (la vignette qu'on voit plus tard sur le site en question). Rien que ça. Je suis fortement étonné et pense alors à un gag, voire une manipulation. Presque immédiatement une nouvelle vidéo apparaît et se met en route, que je prends soin de regarder.

<https://www.youtube.com/watch?v=q3TyAiLoC0g>

Il s'agit d'un documentaire russe (mis en ligne le **22 février** 2014) d'une durée de 47'47, que je laisse alors défiler. Tous les commentaires et interviews en langue russe ne m'intéressent pas du tout, mais je ne manque pas de visionner les images en accéléré car cela concerne des phénomènes paranormaux observés dans les années 70/80. Et là, à plusieurs reprises, sans le moindre doute, je reconnais les lumières orange aperçues dans le ciel de Kerlouan, dans la nuit du 21 au **22 février**.

Voici la chronologie (en minutes/secondes) des passages qui traitent les séquences de ces lumières orange dans la vidéo : 00'57 - 6'52 - 13'56 - 15'25 (vitesse fulgurante) - 17'10 - 21'40 - 22'07 - 22'39 - 25'24 - 25'32.

Après avoir visionné cette vidéo, j'ai voulu la revoir quelques instants après, en partant de la vidéo sur les acrobaties aériennes. Hélas, le choix était tout simplement aléatoire, et ainsi suivaient toutes sortes de vidéos sur des chanteurs africains, sur des avions de chasse américains... mais pas celle que je cherchais. Il m'a fallu pratiquement 25 minutes pour la retrouver et relever le lien URL ci-dessus.

Je ne vois rien d'autre à ajouter, cependant quelle curieuse coïncidence !

Fait à Kerlouan, le dimanche 1^{er} mars 2015

Destinataire : Gendarmerie